

Au Conseil intercommunal du SIDERE

Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 16 / 2021-2026 relatif à l'achat de quatre génératrices pour l'alimentation électrique de secours en cas de crise de CHF 197'800.-.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances du SIDERE s'est réunie en séance ordinaire le mercredi 9 novembre 2022 à 17h00 dans les locaux administratifs du SIDERE à Perroy.

Sont présents les membres de la Commission des Finances suivants :

Messieurs Hans-Peter Brunner, Commune de Vinzel
Steve Jaquier, Commune de Mont-sur-Rolle
Andreas Meyer, Commune de Féchy
Raphaël Gonzalez, Commune de Bougy-Villars (rapporteur)

Sont excusés:

Madame Valérie Schlup, Commune de Rolle

Sont absents: ---

Sont également présents, M. François Delafoge, président du CoDir du SIDERE, M. Francis Mondoux, vice-président du CoDir du SIDERE, M. Thierry Cuénod, Chef de service du SIDERE et M. Marc Dvorak de la société Herter & Wiesmann Ingénieurs Conseils SA, Ingénieurs conseils.

La CoFin les remercie pour les informations et explications détaillées fournies.

1. Préambule

Au vu des problèmes géopolitique, de la situation existante du marché de l'énergie électrique et des incertitudes quant à l'approvisionnement en électricité, le comité du SIDERE a analysé les risques pour la distribution d'eau aux abonnés. Il en ressort que quatre ouvrages posent problèmes. Afin d'y remédier, ils devraient être équipés de groupes électrogènes pour garantir la sécurité d'exploitation.

Le Comité de Direction a décidé d'effectuer la commande des groupes électrogènes devant l'urgence de la situation et des longs délais de livraison. De plus, une location de ces groupes sur une durée de six mois (location minimum) représente 63% du coût d'achat des machines. La CoFin entend le caractère pressant et impératif de cet achat.

2. Aspects financiers

Le montant total de l'investissement pour les travaux projetés s'élève à CHF 197'800.00 TTC. Ce montant comprend le coût de l'ensemble de travaux, à savoir l'installation des quatre groupes électrogènes, les travaux de modifications de tableaux électriques et les travaux de génie civil, les frais techniques et administratif ainsi qu'une réserve de 10% pour imprévus.

Le préavis prévoit de financer cet investissement par les liquidités courantes et de prélever ce montant sur le fonds de réserve pour travaux futurs. Ce dernier se monte à 2'857'283.- au 31.12.2021. La CoFin est favorable à ce mode de financement.

Au regard du bilan du SIDERE au 31.12.2021 et au vu d'un budget 2023 équilibré, on peut conclure que les finances du SIDERE sont saines et que le financement par les liquidités courantes de CHF 197'800.00, nécessaire à la réalisation des travaux projetés, est supportable et ne met pas en péril les finances du SIDERE.

3. Conclusions

La Commission des Finances, à l'unanimité de ces membres présents, vous demande de bien vouloir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

- Vu le préavis N° 16/2021-2026 du Comité de direction, relatif à l'achat de quatre génératrices pour l'alimentation électrique de secours en cas de crise de CHF 197'800.-
- Entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'adopter le préavis N° 16 / 2021-2026 tel que présenté.

Perroy, le 20 novembre 2022

Pour la Commission des finances

Hans-Peter Brunner

Steve Jaquier

Andreas Meyer

Raphaël Gonzalez (rapporteur)